



**A l'attention de M. Alain Rousset
Président de Région Nouvelle-Aquitaine
Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine**

Le 29 mars 2019

Objet : concertation dans le cadre de l'élaboration des Programmes européens Nouvelle-Aquitaine 2021-2027.

Monsieur le Président de Région Nouvelle-Aquitaine,

Nous vous remercions d'ouvrir la concertation à des structures telles que la nôtre dans le cadre de l'élaboration des Programmes européens Nouvelle-Aquitaine 2021-2027.

Dans le cadre du semestre européen, faire une Europe plus sociale est l'une des 5 priorités inscrites dans le « Rapport Pays » récemment adressé à la France par la Commission européenne pour l'utilisation des fonds européens dans la future programmation 2021-2027.

La commission y fait le constat que la France reste confrontée à des difficultés persistantes sur le marché du travail, en particulier pour les personnes peu qualifiées, issues de l'immigration et vivant dans des zones défavorisées.

La Commission européenne préconise dans ce 4ème objectif stratégique pour la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux, d'améliorer l'accès à l'emploi en particulier des jeunes, des chômeurs et des inactifs, notamment par le soutien à la création de son propre emploi par les personnes qui en sont exclues, à travers le travail indépendant et l'entrepreneuriat.

L'Adie agit depuis plus d'une trentaine d'années pour l'appui à la création d'entreprises par des personnes peu qualifiées, exclues du marché du travail, avec le soutien des fonds structurels et d'investissement (FSE ou Feder). Grâce à ces financements, l'action de l'Adie permet un taux d'insertion de 85% des créateurs d'entreprise accompagnés qui créent ainsi leur propre emploi. C'est donc une réponse pertinente aux enjeux de mise en œuvre de l'Europe sociale attendue par la Commission européenne.

En effet, l'Adie lutte contre " l'assignation à résidence " parce qu'on constate dans la France contemporaine (cf. l'étude de France stratégie parue en juillet 2018 « Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie ») que les destins sont majoritairement tracés dès la naissance ou, au mieux, dès la sortie du système scolaire.

Or quelque soit sa situation ou ses origines, chacun peut, ou devrait pouvoir, devenir - ou redevenir - acteur de l'économie. C'est pourquoi l'action de l'Adie c'est de faire en sorte que ces opportunités de création d'activités, d'emplois, de revenus ne soient pas réservées à ceux qui disposent d'un patrimoine, d'une formation ou de talents innés pour réussir mais soient accessibles à tous.

A l'Adie, l'appui à la création d'entreprise prend la forme d'un microcrédit accompagné, qui permet l'accès au financement des porteurs de projet exclus du système bancaire traditionnel, en raison notamment du niveau peu élevé des montants demandés. L'accès aux financements est en effet identifié par les petits porteurs de projet comme le principal frein à la création de leur entreprise.

En France l'environnement juridique et fiscal de l'entrepreneuriat rend nécessaire un accompagnement à la création d'entreprise, en particulier pour les publics peu qualifiés, dont le besoin en accompagnement en amont et en aval du démarrage de leur activité est important, afin de faire les bons choix au départ, de respecter les obligations légales, d'anticiper les charges sociales et fiscales, de préparer le développement de l'activité grâce à une bonne relation bancaire, et d'identifier les perspectives commerciales au-delà de l'intuition initiale.

L'appui à la création d'entreprise par l'accès aux financements plus spécifiquement des TPE, sous forme notamment de prêts d'honneurs en compléments de microcrédits, nous semble être à retenir dans le cadre de la préparation du prochain Accord de partenariat national et à décliner dans le programme opérationnel en Région Nouvelle-Aquitaine, pour construire une Europe plus sociale conformément à l'objectif stratégique 4 retenu comme une des priorités par la Commission européenne.

L'accompagnement des créateurs d'entreprises qui créent leur propre emploi, en particulier les publics peu qualifiés, les personnes issues de l'immigration et celles vivant dans des zones défavorisées, nous semble également être à retenir dans le cadre de la préparation du prochain Accord de partenariat national et à décliner dans le programme opérationnel en Région Nouvelle-Aquitaine, pour construire une Europe plus sociale conformément à l'objectif stratégique 4 retenu comme une des priorités par la Commission européenne.

Comme organisme représentant la société civile, nous souhaitons continuer à être associés à l'élaboration des programmes opérationnels 2021-2027 en Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la concertation prévue dans le Règlement général de la Commission européenne.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour participer à toutes réunions et actions de concertations pour contribuer à l'élaboration des programmes opérationnels 2021-2027 et souhaitons recevoir s'ils existent les premiers éléments rédigés.

Dans cette attente et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de Région Nouvelle-Aquitaine, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Jean-Marc Ewald
Directeur Régional

Pour tout renseignement, nous contacter :

Association pour le droit à l'initiative économique - Adie

M. Jean-Marc Ewald, Directeur Régional
11 rue du Général Delestraint 33310 Lormont
Tél. 05 57 77 81 62
Email jmewald@adie.org
et gestion@adie.org

